

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B300-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B300

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_08 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune du Puy-Sainte-Réparate

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargyès – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_27

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Appui aux Communes - Approbation de l'avenant N°1_2015_08 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune du Puy-Sainte-Réparate

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pour faire suite à la délibération du Bureau communautaire du 9 avril 2015, portant à 2 ans supplémentaires la durée des contrats communautaires pluriannuels de développement, il est proposé de délibérer le nouvel avenant n°1_2015_08 du contrat de la commune du Puy-Sainte-Réparate.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de Schéma de Cohérence Territoriale la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'aménagement et le développement des territoires des communes. Le Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 a validé la mise en place du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement (CCPD) qui vise à accélérer la réalisation des projets communaux sur une durée de 5 ans renouvelables.

Entre décembre 2013 et juillet 2014, la Communauté du Pays d'Aix a signé 36 Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement avec ses communes membres.

Le 22 mai 2014 afin de préciser la gestion des projets communaux et d'en faciliter l'exécution, la CPA a validé un avenant 2014.

Au regard du taux de réalisation, la Communauté du Pays d'Aix, lors du Bureau du 9 avril 2015 par délibération n°2015_B129, a validé la mise en place de l'avenant n°1_2015 qui doit permettre d'optimiser l'utilisation des fonds de concours. Cet avenant augmente la durée de réalisation des contrats de 2 années supplémentaires.

Aujourd'hui et comme convenu dans la délibération du 9 avril 2015 (n°2015_B129), conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales il convient de valider l'avenant n°1_2015_08 de la commune du Puy-Sainte-Réparate.

Lors de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2015 dans sa délibération n°2015.06.29/Délib/064, la commune du Puy-Sainte-Réparate **ne modifie pas** l'enveloppe des fonds de concours nécessaires à la mise en œuvre de son contrat.

L'Avenant n°1_2015_08 de la commune du Puy-Sainte-Réparate est annexé à ce rapport. A titre d'information est joint également le tableau récapitulatif des opérations d'investissement prévues ainsi que la répartition des coûts prévisionnels.

La Communauté du Pays d'Aix maintient une participation de **16 948 600 €** par voie de fonds de concours à la commune du Puy-Sainte-Réparate pour la mise en œuvre de son contrat communautaire de développement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle consistant à attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération n° 2015_B129 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 approuvant l'avenant type au CCPD ;

VU la délibération n°2015.06.29/Délib/064 de la commune du Puy-Sainte-Réparate en date du 29 juin 2015 ;

VU l'avis de la Commission Finances et contrôle de gestion en date du 25 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant modifiant le contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune du Puy-Sainte-Réparate ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à signer le présent avenant ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération ;

Annexe n°08_Le Puy-Sainte-Réparate



Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

A V E N A N T n°2_2015

délibération n°2015_B129

(vu le contrat pluriannuel passé avec la commune du Puy-Sainte-Réparate signé en date du 12 mars 2014)

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,
représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée à
signer le présent Avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement par
délibération du Conseil Communautaire n°2015_B129 en date du 9 avril 2015.

Désignée ci après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune du Puy-Sainte-Réparate,
représentée par son maire, Jean-David CIOT, dûment habilité à signer le présent Avenant.
par délibération du Conseil Municipal n° 2015.06.29/Délib/064 en date du 29 juin 2015.

Désignée ci après par « la Commune »

D'autre part.

Le présent avenant a pour objet de modifier - le paragraphe 6 du préambule ainsi que les articles 2 – 3 – 4 – et 7 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement, d'y adjoindre l'article 9bis relatif à la nouvelle durée des contrats.

1_Le Paragraphe 6 du préambule est modifié comme suit

La commune du Puy-Sainte-Réparate et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de sept ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat. »

2_L'article 2 est modifié comme suit

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EQUIPEMENTS CULTURELS
- PARKING
- PISTE CYCLABLE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- ACCESSIBILITE
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune du Puy-Sainte-Réparate, la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements objets du présent contrat, est définie comme suit.

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Rénovation d'ouvrages d'art

Travaux de sécurisation et de rénovation des voiries et chemins ruraux

Aménagements pour l'amélioration de la collecte des déchets

Requalifications en centre urbain (îlot Rousseau, centre bourg du village, quartier des écoles, ... et hameaux)

Requalifications en centre urbain (îlot Rousseau, ...) - acquisition

Création de voiries et réseaux: modes doux et durs, éclairage, pluvial, ...

Viabilisation et aménagement de nouveaux quartiers (cave coopérative, Batignolles, Gaix Nord rue du Luberon, etc...)

Viabilisation et aménagement de nouveaux quartiers (cave coopérative, ...) - acquisition

Requalification de voiries et réseaux dans les quartiers existants

Reconstruction du camping municipal

ACCESSIBILITE

Conduite du Diagnostic d'accessibilité des ERP, élaboration de l'Ad'AP et du PAVE et réalisation des travaux d'accessibilité préconisés

ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE

Entretien récurrent réseaux secs et éclairage public

Rénovation de l'éclairage public

Extension des installations de vidéo protection

Extension du réseau Haut débit en fibre optique

Sécurisation, renforcement et enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Réhabilitation des équipements scolaires : travaux d'amélioration, de remise aux normes (électriques, thermiques, accessibilité) et équipements

EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Réhabilitation des ERP : travaux d'amélioration, de remise aux normes (électriques, thermiques, accessibilité) et équipements des ERP

Construction et/ou aménagement de nouveaux ERP (Centre Aéré, ERP Petite enfance, Maison des services à la personne, ...)

EQUIPEMENTS CULTURELS

Construction de nouveaux équipements culturels (bibliothèque médiathèque salle de spectacle, salle polyvalente à Saint Canadet, ...)

Travaux de réhabilitation, d'amélioration, de remise aux normes (électriques, thermiques, accessibilité) et équipements des installations culturelles existantes.

REHABILITATION DE PATRIMOINE à La Cride, aux Goirands, et au Hameau de Saint Canadet.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Travaux de réhabilitation, d'amélioration, de remise aux normes (électriques, thermiques, accessibilité) et équipements des installations sportives existantes (COSEC, gymnase scolaire, tennis, stade, ...).

Construction de nouveaux équipements sportifs (skate parc, city stade...)

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Mise en œuvre du schéma d'aménagement des gravières du puy

Création d'espaces verts liés aux nouveaux projets d'aménagements urbains, installation d'un système d'arrosage intégré, création parcours santé le long du canal.

EAU / ASSAINISSEMENT

Extension et rénovation des réseaux d'Assainissement et d'Eau potable

Poursuite de la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et travaux de différenciation (maillage avec celui de l'ASA du Canal de Peyrolles) et de recalibrage du réseau.

3_L'article 3 est modifié comme suit

Article 3 –

Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacrera un crédit maximal de 16 948 600.00 € correspondant à 50% du montant hors taxes de la part des investissements restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 7 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels.

Chaque année, la commune du Puy-Sainte-Réparade et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme, opération ou du projet d'investissement visés à l'article 2. »

4_L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 –

Le coût estimatif des opérations, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le montant prévisionnel des fonds de concours répartis annuellement sur sept années, et attribués sur le montant HT figurent à titre d'information en annexe au présent contrat.

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ajusteront la programmation dans l'enveloppe maximale correspondant à l'Autorisation de Programme délibérée.

Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué annuellement selon les modalités suivantes :

- la CPA versera 70 % du montant du fonds de concours correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur l'opération, le projet ou le programme référencé à l'article 2, sur présentation de :

- l'OS ou bon de commande correspondant,
- le plan de financement prévisionnel
- le formulaire de demande de versement dûment rempli

- le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune sur production de :

- l'état liquidatif des dépenses mandatées, visé par l'ordonnateur et le trésorier
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune

- concernant les acquisitions, le versement sera effectué à 100 % du montant du fonds de concours correspondant, sur présentation :

de l'acte d'achat ou de l'état liquidatif des dépenses visé par l'ordonnateur et le trésorier ;

le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune »

L'article 7 est modifié comme suit

Article 7 –

Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opération ou de modification de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours et dans le respect des règles applicables aux Fonds de Concours et du coût d'objectif global du contrat.

Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Toute autre modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel sera modifiée en conséquence. »

La partie IV « Durée du contrat » est complétée par l'article 9bis

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Article 9bis – La délibération n°2015_B129 prise en date du 9 avril 2015 porte la durée du contrat à 7 ans.

Les autres articles du contrat communautaire pluriannuel de développement restent inchangés au regard du contrat initial signé en date du 12 mars 2014 puis de l'avenant signé en date du 23 décembre 2014.

Fait à AIX-EN-PROVENCE

Le

Fait au Puy-Sainte-Réparate

Le 2015

Madame Maryse JOISSAINS MASSINI
Président de

M. Jean-David CIOT
Député-Maire de

La Communauté du Pays d'Aix

vu la délibération n°2015_B129 en date du 9 avril 2015

La Commune du Puy-Sainte-Réparate

ANNEXE
Programmation annuelle des opérations d'investissements
2014-2018

CONTRAT COMMUNE DU PUY-SAINTE-REPARADE.

THEMATIQUE	BUDGET PAR THEMATIQUE	Opérations	COUT GLOBAL DES OPERATIONS					MONTANT HT	% FDC	TOTAL FDC	
			2014	2015	2016	2017	2018				2019
VORIE ET AMENAGEMENT URBAIN	9 585 000 €	Rénovation d'ouvrages d'art		200 000 €	10 000 €	510 000 €		520 000 €	50%	260 000,00	
		Travaux de sécurisation et de rénovation des voiries et chemins ruraux			300 000 €	375 000 €	375 000 €	1 025 000 €	50%	812 500,00	
		Aménagements pour l'amélioration de la collecte des déchets		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	50%	25 000,00	
		Requalifications en centre urbain (Bor Rousseau, centre bourg du village, quartier des écoles, ... et hameaux)		125 000 €	1 270 000 €	800 000 €	800 000 €	430 000 €	2 670 000 €	50%	1 335 000,00
		Requalifications en centre urbain (Bor Rousseau, ...) acquisition plural...		320 000 €	450 000 €	500 000 €			320 000 €	50%	160 000,00
HABITAT	4 540 900 €	Viabilisation et aménagement de nouveaux quartiers (cave coopérative, Baignolles, Gaix Nord, rue du Luberon, etc...)		30 000 €	400 000 €	435 000 €	435 000 €	1 700 000 €	50%	850 000,00	
		Viabilisation et aménagement de nouveaux quartiers (cave coopérative, ...) acquisition		400 000 €				400 000 €	50%	200 000,00	
		Requalification de voiries et réseaux dans les quartiers existants			300 000 €	300 000 €		300 000 €	300 000 €	50%	150 000,00
		Reconstruction du camping municipal			300 000 €	400 000 €		1 000 000 €	1 000 000 €	50%	500 000,00
		Construction et/ou aménagement de nouveaux ERP (Centre Aéré, ERP Petite Enlance, Maison des services à la personne, ...)		20 000 €	135 000 €	810 000 €	810 000 €	510 000 €	2 275 000 €	50%	1 137 500,00
EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE	201 000 €	Réhabilitation des ERP: travaux d'amélioration, de remise aux normes (électriques, thermiques, accessibilité) et équipements des ERP		270 000 €	25 000 €	25 000 €	221 000 €	541 000 €	50%	270 500,00	
		Réhabilitation des équipements scolaires : travaux d'amélioration, de remise aux normes (électriques, thermiques, accessibilité) et équipements		200 000 €	240 000 €	485 000 €	422 400 €	1 77 500 €	1 724 900 €	50%	862 450,00
		La Crède, les Goumands et hameau de Saint Canadet		106 000 €	95 000 €			201 000 €	201 000 €	50%	100 500,00
		Travaux de réhabilitation, d'amélioration, de remise aux normes (électriques, thermiques, accessibilité) et équipements des installations sportives existantes (COSEC, gymnase scolaire, tennis, stade, ...)		107 500 €	205 500 €	330 000 €	89 500 €		779 500 €	50%	389 750,00
		Construction de nouveaux équipements sportifs (Skate Parc, City Stade, ...)		60 000 €	20 000 €				80 000 €	50%	40 000,00
AMENAGEMENTS PAISAGERS	396 000 €	Mise en oeuvre du schéma d'aménagement des gravières du Puy		60 500 €	82 500 €			143 000 €	50%	71 500,00	
		Création d'espaces verts liés aux nouveaux projets d'aménagements urbains, installation d'un système d'arrosage intégré, création parcours santé le long du canal			83 000 €	70 000 €	50 000 €	253 000 €	50%	126 500,00	
		Construction de nouveaux équipements culturels (bibliothèque médiathèque salle de spectacle, salle polyvalente à Saint Canadet, ...)		12 500 €	400 000 €	1 000 000 €	400 000 €	400 000 €	3 212 500 €	50%	1 606 250,00
		Travaux de réhabilitation, d'amélioration, de remise aux normes (électriques, thermiques, accessibilité), et équipements des installations culturelles existantes		85 000 €	50 000 €	50 000 €	15 000 €		150 000 €	50%	75 000,00
		Extension et rénovation des réseaux d'Assainissement et d'Eau potable		300 000 €	3 353 100 €	2 970 300 €	1 310 000 €	2 375 600 €	10 309 000 €	50%	5 154 500,00
ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE	1 123 300 €	Poursuite de la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et travaux de différenciation (maillage avec celui de l'ASA du Canal de Peyrolles) et recalibrage du réseau		215 000 €	1 175 000 €	325 000 €	480 000 €	2 520 000 €	50%	1 260 000,00	
		Entretien récurrent réseaux secs et éclairage public		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	50%	25 000,00	
		Rénovation de l'éclairage public		54 000 €	171 500 €	157 500 €	50 000 €	483 000 €	50%	241 500,00	
		Extension du réseau Haut débit en fibre optique		50 000 €	100 000 €	15 200 €		150 000 €	50%	75 000,00	
		Extension des installations de vidéo protection		105 100 €	80 000 €	80 000 €	200 000 €	200 000 €	1 000 000 €	50%	500 000,00
ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC	1 000 000 €	Sécurisation, renforcement et emboussement des réseaux électriques et téléphoniques		100 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 000 000 €	50%	500 000,00	
		Conduite du Diagnostic d'accessibilité des ERP élaboration de l'ADAP du PUYE et réalisation des travaux d'accessibilité préconisés									
		TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNEE	105 100,00	2 865 500,00	9 032 800,00	9 537 800,00	7 003 000,00	4 253 000,00	33 897 200,00		16 948 600,00
		TOTAL DES FDC PAR ANNEE	52 550,00	1 432 750,00	4 516 400,00	4 768 900,00	3 501 500,00	2 126 500,00	16 948 600,00		8 474 300,00
		DIVERS									

Montant total des investissements sur 2014/2020
Coût d'objectif du Contrat

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_08 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune du Puy-Sainte-Réparate

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUL. 2015